

position qu'il occupe aujourd'hui. Et, M. l'Orateur, dans ce cas, non seulement cette nomination est une insulte pour la chambre, mais aussi pour chacun des partisans de l'honorable premier ministre.

M. MITCHELL: Il y a peut-être une troisième raison: Cette nomination est peut-être la récompense accordée pour son silence.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Mon honorable ami imagine une explication à tout cela; plusieurs personnes ont sans doute supposé la même chose, savoir que le ministre de l'intérieur pouvait alors, et peut encore aujourd'hui, démontrer la vérité de ce que nous supposons, de ce que le premier ministre a presque admis, c'est-à-dire qu'il peut prouver qu'il a donné les avertissements nécessaires, et que le gouvernement a sciemment violé ses devoirs. Peut-être peut-il prouver, en outre, que le gouvernement a, de propos délibéré, je dirai même malicieusement déterminé la rébellion du Nord-Ouest. C'est à peu près, M. l'Orateur, la seule explication logique de la conduite extraordinaire de l'honorable ministre. La seule chose possible dans toute cette affaire, c'est que si l'honorable monsieur mérite la récompense que l'honorable premier ministre lui a accordée et s'il est réellement capable de remplir la position qu'il occupe, je répète, M. l'Orateur, que l'on ne peut blâmer trop sévèrement la conduite du premier ministre et de ses collègues, qui après avoir été dûment avertis, ont laissé éclater la rébellion. M. l'Orateur, devons-nous comprendre qu'à l'avenir les gouverneurs n'auront de chances d'être promus à de hautes positions qu'à la condition qu'ils encouragent les rébellions dans leur territoire. Ces rébellions sont-elles l'effet du hasard ou proviennent-elles de causes bien comprises dans cette chambre? Proviennent-elles de la négligence, de la corruption, de la mauvaise administration de fonctionnaires qui reçoivent notre argent et sont responsables au pays? On pourra peut-être tirer une leçon de cette nomination, et d'autres qui l'ont suivie et je laisse aux honorables messieurs de la droite le soin de juger cette question. Dans le cas de semblables nominations, je leur conseillerai—et je crois qu'ils ont eu une preuve de la sagesse du conseil que je vais leur donner—je leur conseillerai, dis-je, de se prononcer carrément plutôt que de se retirer lâchement dans l'ombre et de permettre la perpétration d'actions semblables sans exprimer courageusement leur opinion.

Je crois, M. l'Orateur, que la leçon a profité à quelques-uns d'entre eux, et je crois que d'autres ne tarderont pas à en profiter également.

Je conclus donc par les remarques suivantes, M. l'Orateur: je dis que dans les circonstances le gouvernement est condamnable, et si l'honorable monsieur qui occupe maintenant la position de ministre de l'intérieur est à la hauteur de cette position, s'il a accompli son devoir, s'il a averti le gouvernement, alors, M. l'Orateur, les remarques sévères faites par mon honorable ami et ses partisans relativement à la mauvaise administration du gouvernement, sont plus que justifiées par l'action même du gouvernement.

M. MITCHELL: M. l'Orateur, si l'on a quelque doute sur la question de savoir qui a proposé l'ajournement de la chambre, je dois dire que c'est moi, et comme je considère que l'on a suffisamment parlé sur cette motion, je suis prêt à la retirer. Je dirai cependant avant de le faire, que j'approuve plutôt les idées émises par l'honorable député qui siège à ma droite, que je n'approuve les conclusions tirées par l'honorable chef de la gauche; non pas que je désapprouve généralement ses idées, mais, en condamnant aussi fortement l'honorable ministre de l'intérieur je crois qu'il a commis une erreur. Ce que j'ai suggéré à l'honorable député (sir Richard Cartwright) est parfaitement raisonnable, c'est-à-dire que, d'après moi, la nomination de l'honorable ministre est une récompense de son silence.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je propose l'ajournement de la chambre.

La motion est adoptée, et la séance est ajournée à 5.10 heures P.M.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 7 février 1889.

La séance s'ouvre à trois heures.

PRIÈRE.

### PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ.

Le lieutenant-général J. Wimburn Laurie, député du district électoral de Shelburne, est présenté par sir John A. Macdonald et sir John Thompson.

### MESSAGE DE SON EXCELLENCE.

Sir JOHN A. MACDONALD présente un message de Son Excellence le gouverneur général.

M. l'Orateur lit ce message:

STANLEY DE PRESTON.

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des communes une minute du Conseil approuvée nommant le très honorable sir John A. Macdonald, G.C.B., président du Conseil privé de la reine pour le Canada, l'honorable sir Hector Langevin, K.O.M.G., ministre des travaux publics, l'honorable John Oostigan, ministre du revenu de l'intérieur, et l'honorable George Eulas Foster, ministre des finances, pour agir avec l'Orateur de la chambre des communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la Chambre des communes."

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 6 février 1889.

### PREMIÈRES LECTURES.

Le bill (n° 12) pour assurer une traverse régulière entre la cité de Québec et la ville de Lévis.—(M. Choquette.)

Le bill (n° 13) à l'effet d'obliger les propriétaires d'élevateurs et de monte charges à prendre des mesures pour prévenir les accidents.—(M. Madill.)

### LA LANGUE FRANÇAISE.

M. CHOQUETTE: Quelques requêtes, lettres ou documents quelconques ont-ils été adressés au gouvernement, ou au département des chemins de fer, relativement à la nomination d'un surintendant du chemin de fer intercolonial, pour la partie traversant la province de Québec, lequel surintendant pourrait parler et écrire la langue française? Et si oui, à qui étaient adressés ces documents ou requêtes et quand ont-ils été reçus et quelle réponse leur a été faite?

M. BOWELL: Le gouvernement ni le département n'ont reçu des requêtes, lettres ou documents à ce sujet.

### SONDAGES DANS LA RIVIÈRE RICHELIEU.

M. GIGAULT: Le gouvernement se propose-t-il de compléter les études et sondages qui restent à faire dans la rivière Richelieu, afin de permettre la confection d'une carte pour la gouverne des patrons de navires voyageant sur cette rivière entre la frontière et le Saint-Laurent?

Sir HECTOR LANGEVIN: En réponse à l'honorable député, je dois dire que le département des travaux publics n'a pas fait d'examen de la rivière dans le but d'en faire une carte à mettre entre les mains du public. Le département des chemins de fer a fait un relevé depuis la ligne frontière jusqu'à Saint-Jean, en vue de la construction d'un canal. Depuis Chambly jusqu'à Sorel, il y a des bouées qui indiquent le chenal.